

Comité de direction

p.a. Administration communale

Rue du Collège 14
1372 Bavois
tél. 024/441.46.43 - fax 024/441.46.42
e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Bavois, le 7 avril 2022

Préavis n° 03/22 : Comptes pour l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

A l'instar de la comptabilité des communes, les comptes seront soumis à l'examen de la Préfecture du district Jura-Nord Vaudois.

Conformément à l'article 26 du règlement du Conseil Intercommunal, la commission de gestion est chargée d'examiner les comptes de l'Association.

La commission procède à un examen approfondi des comptes (article 31), mais peut, dans certains cas, s'en remettre aux contrôles opérés par l'organe fiduciaire.

2. Commentaires

500.3004.1 Conseil d'établissement (CET) : le CET n'a pas siégé en 2021.

500.3170.1 Projet CET : vu ci-dessus, aucun projet n'a été mené dans le cadre du CET.

501.3110 Hébergement et licences : acquisition de Crésus Cloud pour la comptabilité en février 2021, coût annuel moins élevé de CHF 2'000.-. L'acquisition de Crésus Cloud a occasionné des dépenses uniques de CHF 1'000.- liées à l'activation, l'assistance et aux packs de mise en œuvre (comptabilité générale, créanciers et salaires).

501.3111 Informatique : achat d'un ordinateur pour notre nouvelle boursière et divers matériel informatique.

501.3522 Prestations bourse et informatique : facture de la Commune d'Orbe pour la prestation informatique et les heures de l'ancien boursier, collaborateur de la Commune d'Orbe, pour la période de janvier à mars 2021.

502.3188 Transports des élèves : en 2021, la TVA de CHF 76'000.-, la gestion des incivilités de CHF 8'600.- et l'augmentation des coûts des transports de CHF 75'000.- ont créé une différence avec le budget.

503.3011.1 Sport facultatif : une offre supplémentaire a été mise en place en compensation des camps qui n'ont pas pu se faire vu les restrictions sanitaires liées au Covid.

- 503.3021 Personnel réfectoire : le nombre d'enfants utilisant le restaurant scolaire a augmenté, nous obligeant à engager une personne en renfort aux deux personnes déjà en poste au réfectoire. De plus, nous avons engagé une remplaçante en cas d'absence d'une des trois employées. Le tout amène à une augmentation de salaire de CHF 8'000.-.
- 503.4511 Confédération - aide financière restaurant scolaire : en 2021, l'ASIOR a reçu de la Confédération (OFAS) une aide financière de CHF 7'036.- liée au restaurant scolaire de Chantemerle pour l'année scolaire 2020-2021.
- 510.3161 Loyer des salles du groupement primaire : la résiliation des salles de classe, de couture et d'appui de Montcherand au 31 juillet 2021 ont généré une diminution de CHF 4'000.-. En 2021, la répartition entre le groupement primaire et le secondaire est calculée selon l'utilisation hebdomadaire de la salle omnisport d'Orbe, soit 28 périodes (primaire) représentant CHF 47'600.- au lieu de la somme budgétée de CHF 80'600.-. Une correction des coûts des loyers 2020 a généré des remboursements aux Communes de Montcherand pour CHF 9'000.- et d'Arnex-sur-Orbe pour CHF 19'983.-, ainsi qu'une facturation supplémentaire de CHF 9'842.- à la Commune d'Orbe.
- 510.3313.3 Amortissement du préavis 18/19 - Demande de crédit complémentaire pour l'étude de faisabilité de la construction de locaux scolaires pour le primaire de CHF 35'000.-: dépense réelle de CHF 33'378.20 amortie sur 2 ans soit CHF 16'778.20 en 2021 et CHF 16'600.- en 2022.
- 510.3313.4 Amortissement du préavis 26/20 - Demande de crédit d'étude pour la construction d'une école primaire à Montcherand de CHF 80'000.-: dépense réelle de CHF 80'000.- amortie sur 2 ans soit CHF 40'000.- en 2021 et CHF 40'000.- en 2022.
- 510.4509 Canton SPOP - Requérants asile : en 2021, ce compte enregistre la différence entre l'encaissement de CHF 31'720.- reçu de l'Etat de Vaud et l'extourne de la provision de CHF 28'000.- faite en 2020. Dès 2022, et sur le conseil de l'organe de révision, aucune provision ne sera comptabilisée dans les comptes et le produit continuera à être comptabilisé l'année de son encaissement (le produit du décompte 2021 sera crédité dans les comptes 2022).
- 520.3161 Loyer des salles du groupement secondaire : en 2021, la répartition entre le groupement primaire et le secondaire est calculée selon l'utilisation hebdomadaire de la salle omnisport d'Orbe, soit 64 périodes (secondaire) représentant CHF 113'600.- au lieu de la somme budgétée de CHF 80'600.-. Une correction des coûts des loyers 2020 a généré une facturation supplémentaire de CHF 9'842.- à la Commune d'Orbe.
- 520.3313.3 Amortissement du préavis 08/17 - demande de crédit pour l'étude des besoins en locaux scolaires pour le secondaire de CHF 50'000.-: Dépense réelle de CHF 47'970.- amortie sur 2 ans soit CHF 23'970.- en 2021 et CHF 24'000.- en 2022.
- 520.4509 Canton SPOP - Requérants asile : en 2021, ce compte enregistre la différence entre l'encaissement de CHF 5'720.- reçu de l'Etat de Vaud et l'extourne de la provision de CHF 12'000.- faite en 2020. Dès 2022, et sur le conseil de l'organe de révision, aucune provision ne sera comptabilisée dans les comptes et le produit continuera à être comptabilisé l'année de son encaissement (le produit du décompte 2021 sera crédité dans les comptes 2022).

3. Récapitulation

Modification des charges par fonction

<u>Libellé</u>	<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Différence</u>
Autorités	45'998.50	55'220.00	-9'221.50
Administration	116'122.42	109'370.00	+6'752.42
Transports	1'313'080.97	1'172'500.00	+140'580.97
Prestations parascolaires	128'163.90	136'890.00	-8'726.10
Enseignement primaire	2'248'595.01	2'264'800.00	-16'204.99
Enseignement secondaire	1'463'059.49	1'476'650.00	-13'590.51
	5'315'020.29	5'215'430.00	+99'590.29

Les comptes 2021 se bouclent avec un total des charges de Fr. 5'399'978.01 et un total des produits (subventions diverses, participation parents, écolage externe, ...), hors part primaire et secondaire, de Fr. 84'957.72, portant ainsi la participation des communes à CHF 5'315'020.29. Ces comptes présentent donc une augmentation de charges de CHF 99'590.29 par rapport au budget 2021.

Sans tenir compte des frais de transports, le coût pour un élève primaire est de CHF 2'401.32 (CHF 2'253.51 en 2020) et celui pour un élève secondaire de CHF 3'815.77 (CHF 3'549.57 en 2020).

En tenant compte des frais de transports, le coût pour un élève primaire est de CHF 3'325.48 et celui pour un élève secondaire de CHF 4'723.58.

4. Décision

Le Comité de direction de l'ASIOR invite le Conseil intercommunal de l'ASIOR à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASIOR,

- vu le préavis no 03/22 comptes pour l'année 2021 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2021 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2021 s'élève à **CHF 5'315'020.29**.

Au nom du Comité de direction

La Présidente


Myriam Schertenleib

La Secrétaire


Carole Pose

Annexe : Comptes 2021

Déléguées du Comité de direction : Mmes Myriam Schertenleib, Anne Baumann et
Marinette Benoit